



Litige avec syndic concernant des impayés

Par **charlotte halb**, le **15/03/2012** à **02:15**

Bonjour, suite à un changement de résidence principale, le syndic de notre résidence secondaire n'ayant pu nous contacter à l'adresse de notre résidence principale nous a mis en contentieux et a engagé des frais importants d'huissier et d'avocat qui nous sont maintenant refacturés. Nous pensons qu'ils auraient dû se rendre compte que les courriers envoyés à cette adresse restés sans réponse auraient dû les alerter (envoi de 2 mises en demeure par recommandé dont ils ne peuvent pas produire les accusés réception) et qu'ils auraient dû chercher à nous contacter par un autre moyen (notamment à l'adresse de notre résidence secondaire) avant de porter cette affaire devant les tribunaux. Le syndic reconnaît (par téléphone) ne pas avoir mis en œuvre de procédure alternative pour tenter de nous contacter et considère que les courriers envoyés à l'adresse de la résidence secondaire n'arrivent pas de façon fiable (nous y recevons toutes nos factures d'électricité). Y a-t-il un recours possible devant les tribunaux ? Merci pour votre aide